Conseil des droits de l’homme

27e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Philippines**

Genève, le 8 mai 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation des Philippines et la remercie pour la présentation de son rapport national.

La Suisse est gravement préoccupée par les rapports indiquant de nombreuses exécutions extra-judiciaires. **La Suisse recommande aux Philippines de mener des enquêtes impartiales**, **immédiates et efficaces dans tous les cas présumés d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires, ce qui implique notamment une documentation appropriée de chaque infraction alléguée, la préservation des preuves recueillies et le respect des garanties procédurales.**

La Suisse est profondément inquiétée par les démarches législatives actuelles aux Philippines visant à réintroduire la peine de mort. **La Suisse recommande aux Philippines de ne réintroduire la peine de mort en aucune condition, conformément à ses obligations internationales, en particulier celles sous le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.**

Je vous remercie.